



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au restaurant scolaire en séance publique sous la Présidence de Madame Francine LANSSADE, doyenne d'âge, pour la procédure d'élection du Maire puis sous la Présidence de Sylvie BOURGAIS, Maire nouvellement élu

Etaient présents : Françoise CALLONNEC L'HENAFF, Frank COLLIAUX, Jean-Paul COLANGE, Pierre DE BEAUPUIS, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Annette FOUCART, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Jean-Charles MASTROIENI, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Renaud SAINT

Absents excusés : Loétitia CHAUVIN ayant donné pouvoir à Françoise CALLONNEC L'HENAFF

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Fabien GRAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Election du Maire : Madame Sylvie BOURGAIS est élue Maire avec 19 votes pour (0 bulletin blanc et nul)

Détermination du nombre d'Adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 4 le nombre d'Adjoints au Maire pour la commune de Saint Martin de Boscherville.

Election des Adjoints au Maire : la liste des quatre Adjoints est élue avec 19 votes pour (0 bulletin blanc et nul)

Monsieur Sylvain GODU élu 1^{er} Adjoint au Maire

Madame Béatrice LEFRANÇOIS élue 2^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur Fabien GRAS élu 3^{ème} Adjoint au Maire

Madame Lucie DORANGE élue 4^{ème} Adjoint au Maire

Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE que le montant de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjoints : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseillers Municipaux délégués : 10,0 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PREND ACTE que l'octroi des indemnités de fonctions est subordonné à l'exercice effectif du mandat ;

PREND ACTE que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence ;

PREND ACTE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;

PREND ACTE que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe nominatif récapitulatif l'ensemble des indemnités versées ;

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 22 novembre 2024

Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1^{er}

Le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de la mise en application des 28 alinéas énoncés durant la séance.

Article 2

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal.

Article 4

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut à tout moment mettre fin à la délégation.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, les membres inscrits.

Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales, les membres inscrits.

Composition des Commissions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit pour siéger au sein des différentes Commissions communales, les membres inscrits.

Représentations communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit pour représenter la commune au sein des organismes et instances extérieurs, les membres inscrits.

Enregistrement des séances du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'enregistrement des séances dans les conditions décrites lors de la séance.

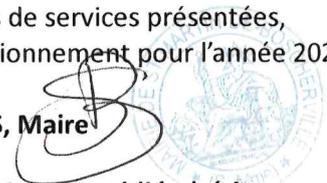
Métropole – Demande de subvention FAA fonctionnement 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la participation de la Métropole Rouen Normandie pour les prestations de services présentées,
- autorise Madame le Maire à déposer une demande d'aide au titre du FAA fonctionnement pour l'année 2024.

Levée du conseil municipal à 20H58

Sylvie BOURGAIS, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2024, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.